

# CONSTRUIRE ENSEMBLE LES FUTURS PAYSAGES DE L'OUEST LYONNAIS

Cette exposition présente les principaux enjeux paysagers de l'Ouest Lyonnais, et les pistes d'actions à mener tous ensemble pour préserver les paysages au niveau de votre commune.

Ce travail a été réalisé après des observations de terrain et de nombreuses recherches.

## Pourquoi travailler sur les paysages de l'Ouest Lyonnais ?

### DES PAYSAGES QUI ÉVOLUENT ET SE TRANSFORMENT

- Il est important de les connaître et les comprendre pour pouvoir agir en conséquence.



## Pourquoi travailler collectivement entre habitants, agriculteurs, acteurs économiques et élus ?

### DES PAYSAGES CONSTRUITS ET VÉCUS PAR TOUS

- Il est important que chacun prenne conscience de son rôle dans la construction collective des paysages.



## Pourquoi une Charte Paysagère de l'Ouest Lyonnais ?

### UNE CHARTE PAYSAGÈRE POUR CHOISIR ET AGIR ENSEMBLE

- Une Charte paysagère est un document de référence qui oriente et guide les actions de tous ceux qui construisent les paysages. Elle est constituée d'un diagnostic territorial, des principaux enjeux à suivre, et de recommandations d'actions.



## Merci à tous ceux qui ont travaillé sur la réalisation de cette exposition

Cette exposition est le fruit d'un travail collectif mené entre le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, les habitant-es de l'Ouest Lyonnais, les élu-es, les agriculteurs, les acteurs économiques...

Nous avons uni nos compétences et nos connaissances pour mieux connaître et comprendre nos paysages, et agir collectivement sur le cadre de vie.



SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS  
25 Chemin du Stade - 69670 Vaugneray  
04 78 48 37 47  
[www.ouestlyonnais.fr](http://www.ouestlyonnais.fr)

# Des paysages construits et vécus par tous

Toutes les personnes habitant, travaillant ou se promenant dans l'Ouest Lyonnais vivent et ressentent les paysages qui les entourent.

Tout le monde a une influence sur ces paysages : l'agriculteur selon ses productions, un conseil municipal qui autorise la constructibilité

d'un terrain, un particulier qui plante une haie ou rénove sa façade... Il est important que tout le monde puisse exprimer ses intérêts personnels et en débattre pour pouvoir faire ensuite des choix d'intérêt général.

## PAYSAGES et constructions

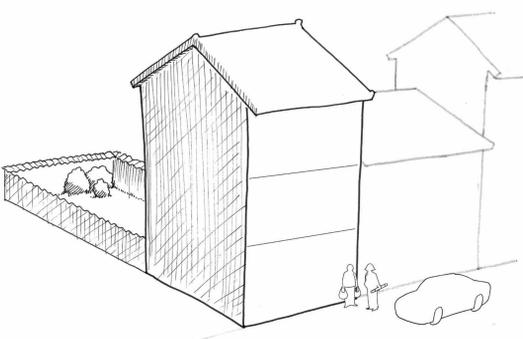
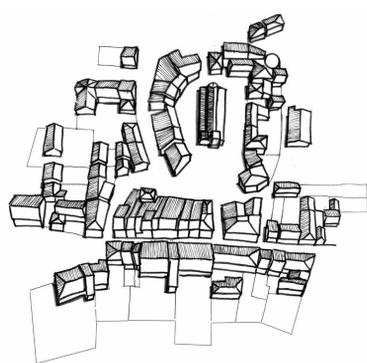
La manière de construire (l'emplacement, le style architectural...) impacte fortement nos paysages et nos vies au quotidien, visuellement mais aussi dans nos relations avec nos voisins, dans nos déplacements, notre vie sociale, notre confort...

### LES FORMES HISTORIQUES DU VILLAGE DE L'OUEST LYONNAIS (IMMEUBLE OU MAISON DE VILLAGE MITOYENS)

- Un centre-bourg dense : de 30 à 50 logements / hectare environ
- Des bâtiments construits le long de la rue, avec des jardins en arrière, protégés des vis-à-vis par des murs

- Des bâtiments qui « se tiennent chaud » grâce aux murs mitoyens
- Des commerces et services publics à proximité, permettant de se déplacer facilement à pied ou en vélo pour la vie quotidienne (école, boulangerie, courrier...)

- De nombreux espaces publics, lieux de rencontre et de convivialité
- Un accès facile à tous les réseaux (eau, électricité, transports...)



### LE PAVILLON (MAISON INDIVIDUELLE)

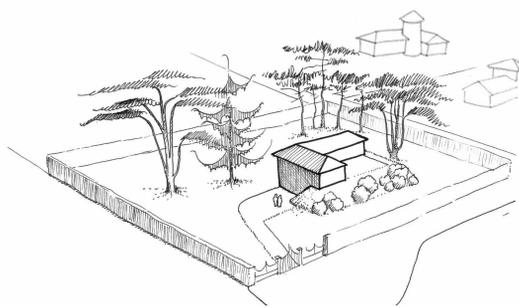
- Un bâtiment situé au milieu du jardin avec les façades donnant toutes sur l'extérieur, donc moins protégé des écarts de températures et plus consommateur d'énergie

- Un jardin privé, parfois de grande taille, nécessitant un entretien important
- Peu ou pas d'espaces publics, de rencontres

- Peu ou pas de commerces et de services publics, rendant la voiture nécessaire dans la vie quotidienne (école, courses, travail...)
- Une déconnexion avec les autres quartiers

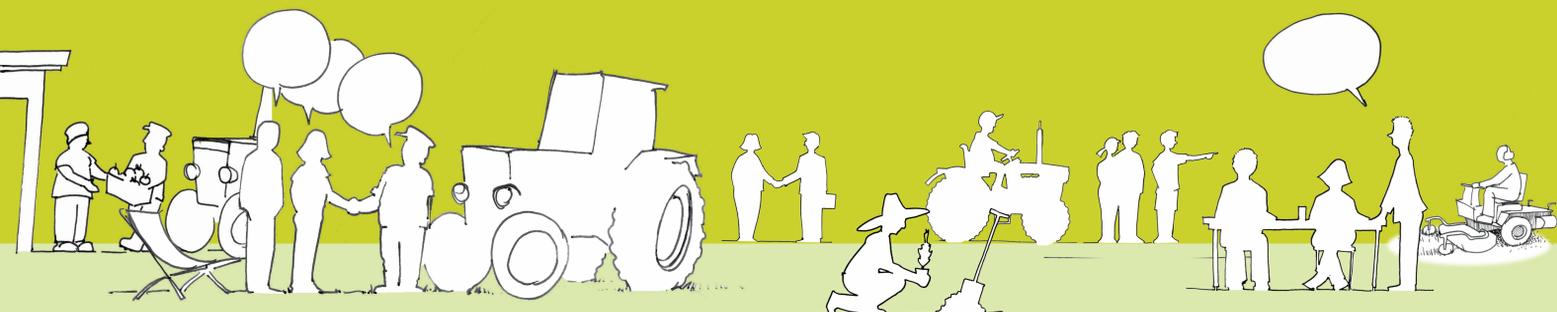
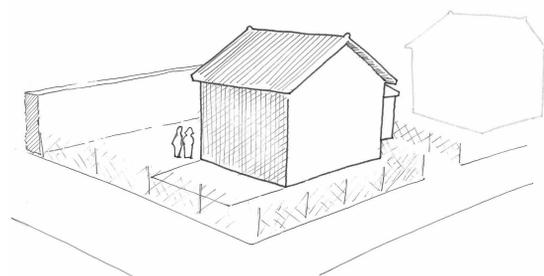
#### Des années 1970 aux années 2010

- Un quartier très peu dense : 5 logements / hectare environ
- Une consommation d'espace très importante
- Des coûts élevés de construction et d'entretien des réseaux et voiries



#### Tendance depuis les années 2010

- Un quartier plus dense : 20 logements / hectare environ
- Des jardins de plus en plus petits, avec de plus en plus de vis-à-vis à gérer



## LES FORMES POSSIBLES DU « VILLAGE DENSIFIÉ »

Le « village densifié » est un concept d'amélioration du cadre de vie. Il consiste à urbaniser de manière plus dense les centres bourgs pour maîtriser l'étalement urbain, mais aussi pour offrir un centre-bourg

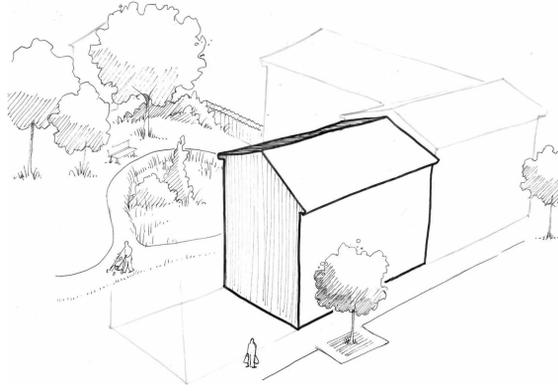
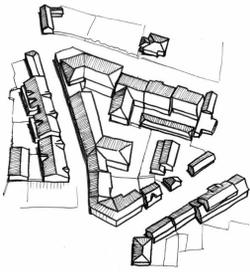
vivant et chaleureux, propice à la mixité sociale et générationnelle, où se concentrent les services et les commerces de proximité autour d'espaces publics accueillants.

### Les principes du « village densifié »

- Intégration de nouveaux bâtiments au tissu urbain existant
- Création ou mise en valeur d'espaces publics et de cheminements piétons
- Préservation des éléments du patrimoine bâti et végétal
- Des bâtiments construits le long de la rue, qui « se tiennent chaud » grâce aux murs mitoyens
- Des bâtiments qui permettent de limiter les vis-à-vis

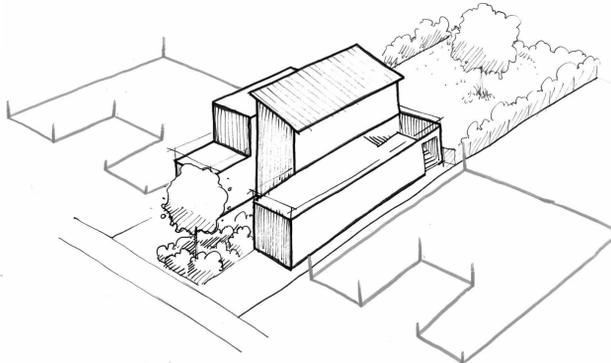
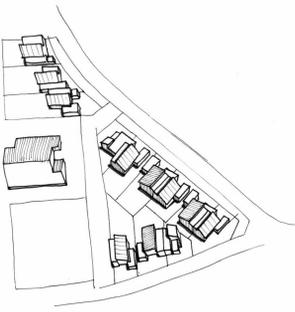
### Le petit immeuble (logement collectif)

- Un rez-de-chaussée d'immeuble pouvant accueillir des commerces ou des services
- Souvent, un parc commun en cœur d'îlot



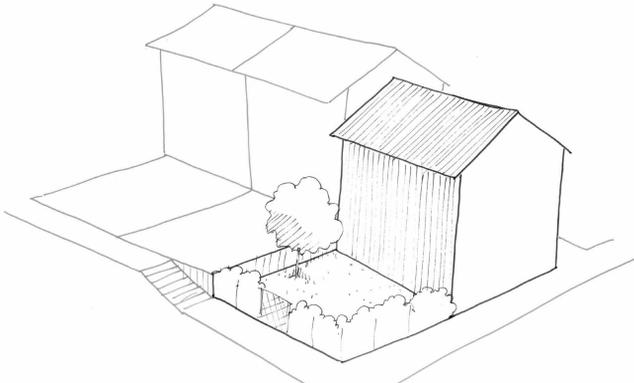
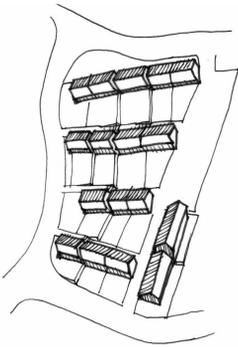
### Le logement intermédiaire

- Des bâtiments avec plusieurs logements ayant chacun un accès privé
- Un jardin ou une terrasse par logement



### La maison accolée (logement individuel mitoyen)

- Des maisons individuelles permettant souvent l'aménagement de jardins privés à l'écart de la route



## QUI INFLUE LES PAYSAGES AU TRAVERS DES CONSTRUCTIONS ?

### • Les élu-es locaux

Grâce aux documents d'urbanisme, les élu-es peuvent définir les zones constructibles, les zones naturelles à préserver, les zones agricoles...

La forme des bâtiments est également réglementée pour favoriser le respect des spécificités locales.

Le principal document d'urbanisme est le PLU (Plan local d'urbanisme).

### • Les (futur-es) habitant-es

Lors d'un projet architectural, les habitant-es ont toujours leur mot à dire. Certains choix leur appartiennent, tout en restant dans le cadre légal.

### • Les spécialistes, architectes, urbanistes, paysagistes

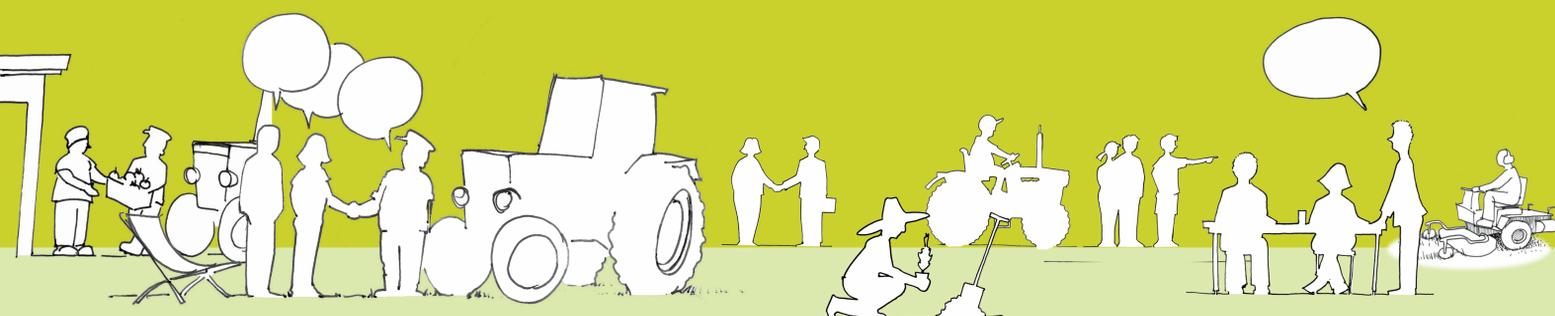
Ils peuvent aider la municipalité à se projeter dans le long terme et définir une politique territoriale d'intérêt général.

Ils peuvent aussi aider la municipalité et les particuliers à construire des bâtiments et des espaces qui répondent à leurs besoins dans l'intérêt général.

## POUR + D'INFOS

Documents téléchargeables sur : [www.ouestlyonnais.fr](http://www.ouestlyonnais.fr)

- "Guide pratique pour un habitat de qualité" (Agence d'urbanisme de Lyon)
- "Comment construire ou rénover en respectant les paysages de l'Ouest Lyonnais ?" (Syndicat de l'Ouest Lyonnais)
- Vidéo "Le village densifié" (Syndicat de l'Ouest Lyonnais)



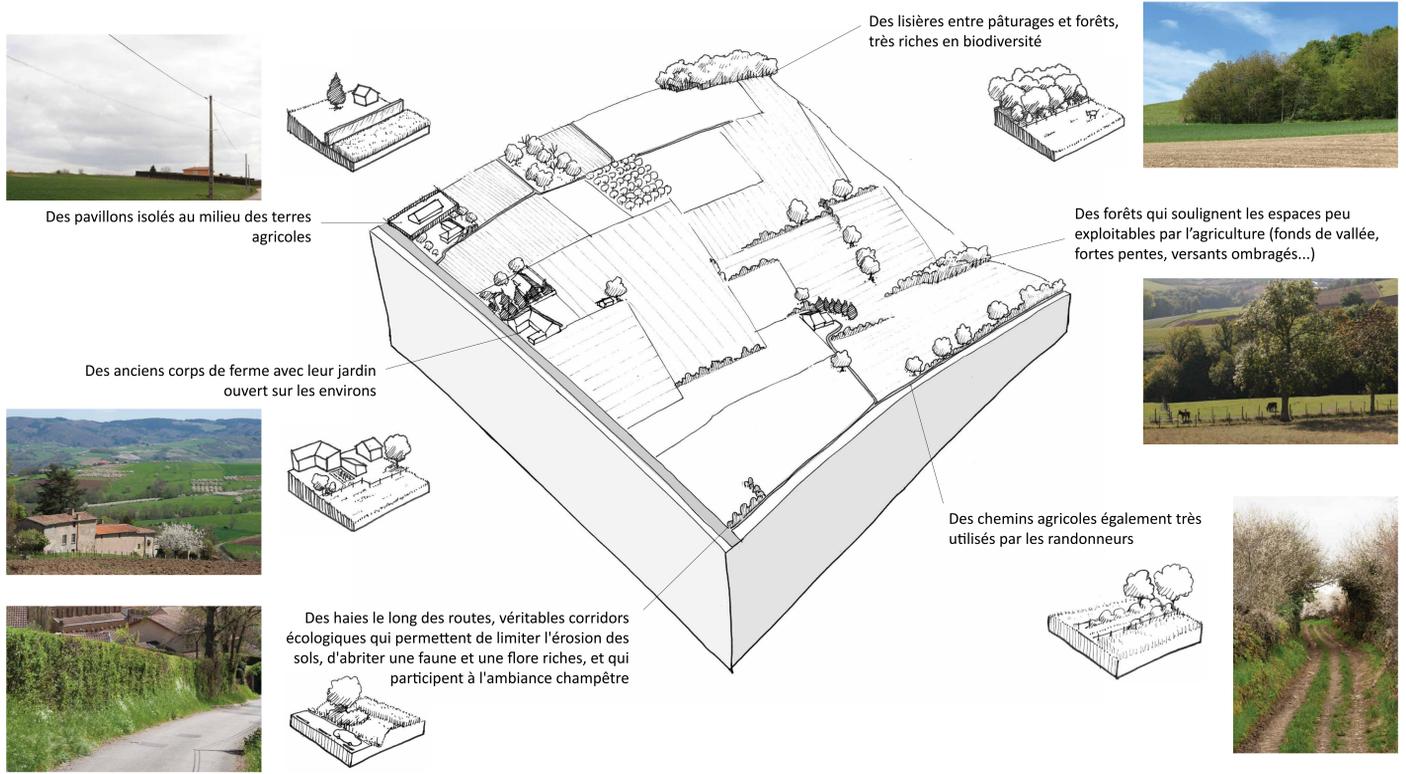
# PAYSAGES et agriculture

L'agriculture est l'activité humaine qui a le plus d'influence dans la construction des paysages. Historiquement, le territoire de l'Ouest Lyonnais s'est organisé en fonction des activités agricoles.

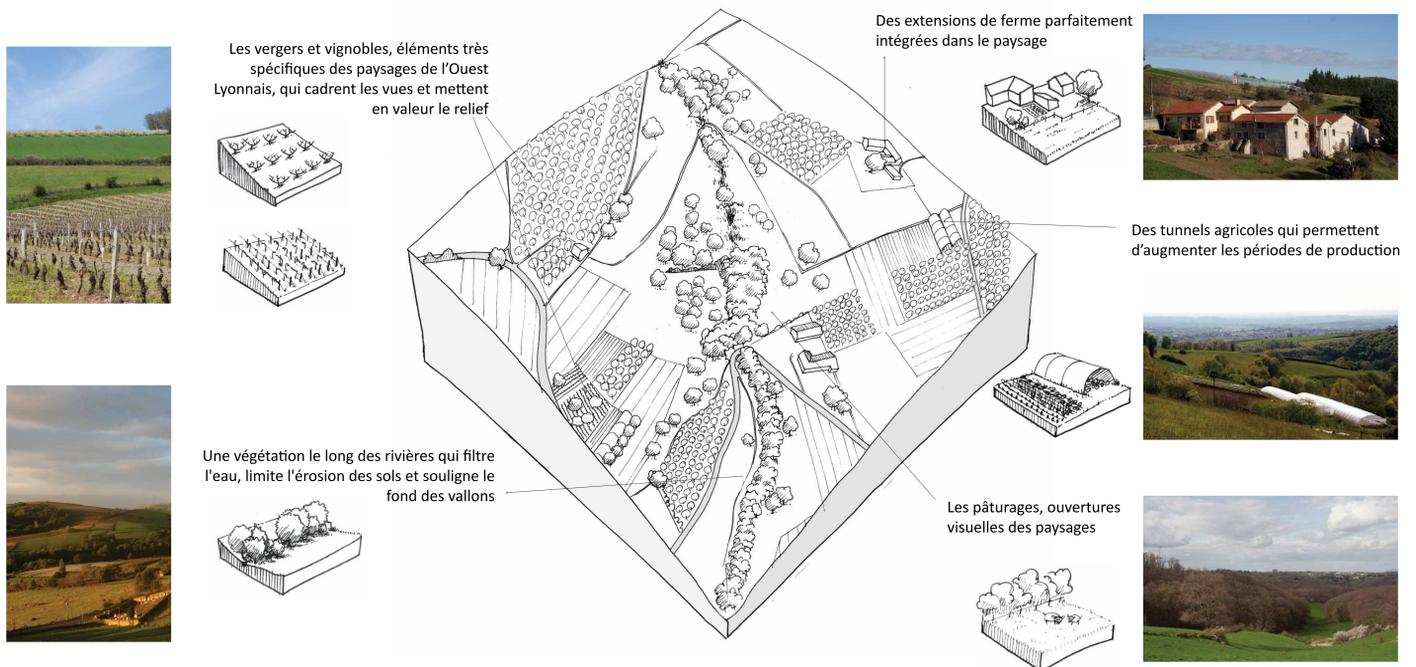
Aujourd'hui, la diversité des productions agricoles créent des paysages d'une rare diversité : prairies, pâturages, champs de céréales, vergers, vignobles, haies bocagères, chemins agricoles...

## DE NOMBREUSES ACTIVITÉS AGRICOLES QUI CRÉENT LES PAYSAGES SPÉCIFIQUES DE L'OUEST LYONNAIS

### Plateau céréalier et grandes prairies ouvertes



### Vignobles, maraîchage et vergers en coteaux



## DES ACTIVITÉS AGRICOLES MISES EN DIFFICULTÉ PAR LES DYNAMIQUES URBAINES ET INDUSTRIELLES



### QUI CONSTRUIT LES PAYSAGES AGRICOLES ?

#### • Les agriculteurs-trices

Ils créent des paysages spécifiques selon ce qu'ils cultivent et comment ils le cultivent : céréales et grandes cultures, vergers, maraîchage, pâturages...

#### • Les élu-es locaux

Grâce au PLU, les élu-es définissent les zones agricoles à protéger. Ils peuvent également acquérir du terrain pour en faciliter l'accès aux agriculteurs, et ainsi encourager leur activité. Ils élaborent aussi des programmes d'actions pour aider le maintien de l'agriculture.

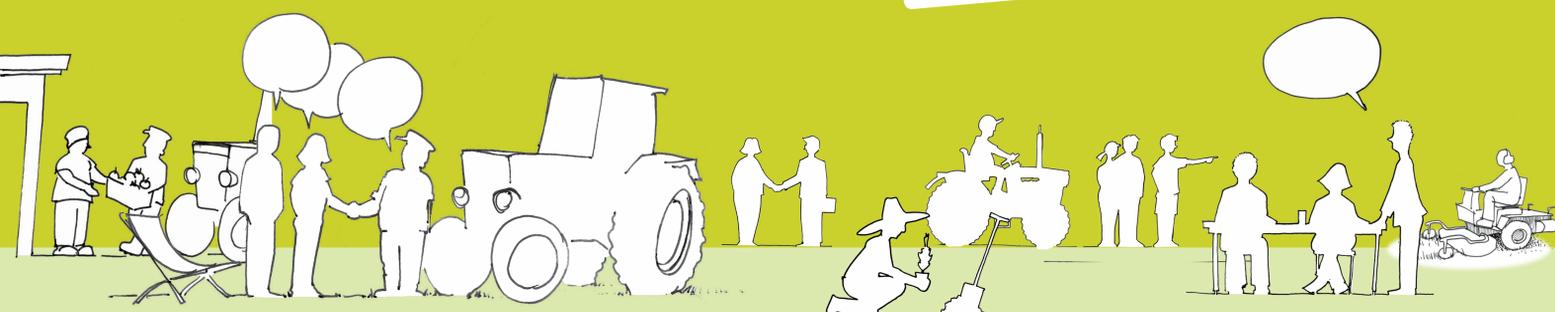
#### • Les consommateurs-trices

Selon la provenance des produits qu'ils achètent, les consommateurs peuvent encourager les productions locales et ainsi soutenir les activités économiques liées à l'agriculture.

#### • Les politiques publiques

Des politiques à différentes échelles visent aujourd'hui à maintenir l'activité agricole dans des environnements peu favorables (territoires montagneux, péri-urbains...). Elles peuvent favoriser certaines cultures, certains modes de cultures plus écologiques, ou financer des actions pour le développement rural.

**POUR + D'INFOS**  
Documents téléchargeables sur :  
[www.ouestlyonnais.fr](http://www.ouestlyonnais.fr)  
• "paysages et bâtiments agricoles" (CAUE du Rhône)



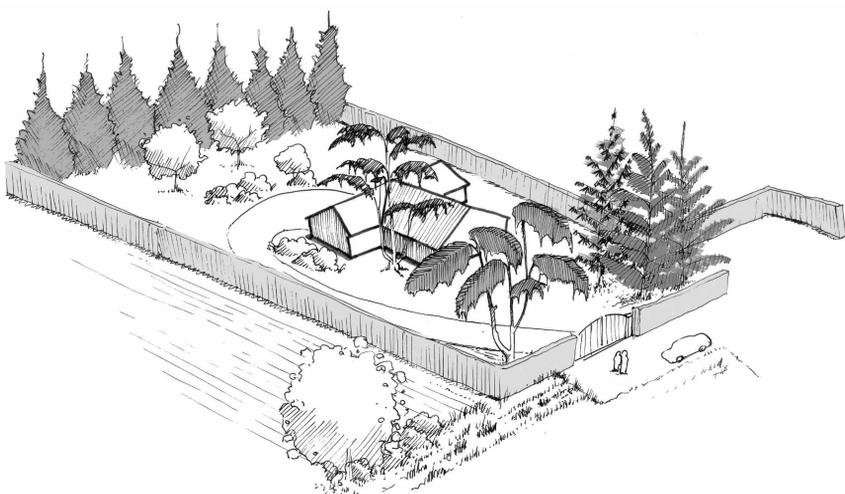
# PAYSAGES et jardins privés

Les jardins créent des ambiances particulières en fonction des formes choisies et des végétaux plantés (haies taillées ou laissées à l'état

naturel, arbres isolés ou en groupe, barrières opaques ou non, espèces locales ou horticoles...).

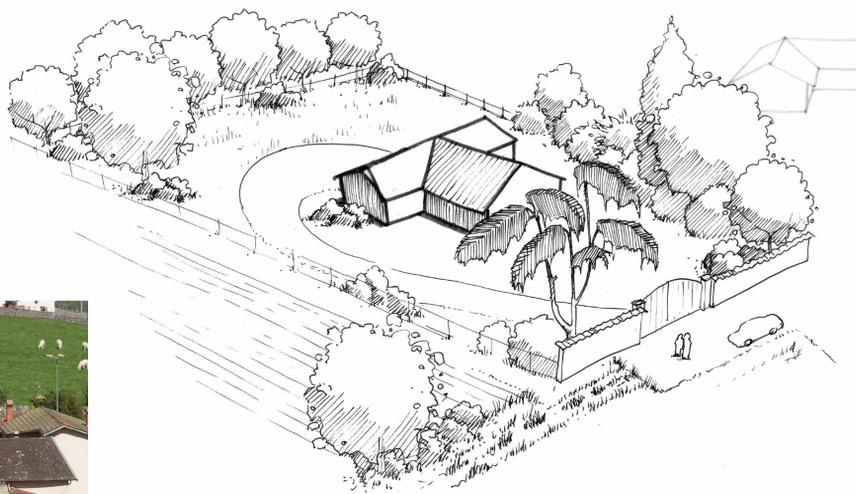
## DES JARDINS QUI COUPENT LE BÂTIMENT DE SON ENVIRONNEMENT ET CRÉENT DES BARRIÈRES VISUELLES

- Les haies de végétaux persistants créent des barrières visuelles dans le paysage. Elles bloquent le regard et coupent le jardin du reste du territoire.
- L'utilisation massive d'une seule espèce rend les végétaux très sensibles aux maladies.
- Les espèces végétales à forte croissance et de grande taille (thuya, cyprès, laurier) demandent un entretien très régulier.
- Les espèces végétales exotiques offrent très peu d'avantages aux animaux locaux : oiseaux, insectes et petits mammifères y trouvent peu de nourriture.



## DES JARDINS QUI INTÈGRENT LE BÂTIMENT À SON ENVIRONNEMENT ET CONSTRUISENT LA SPÉCIFICITÉ DU TERRITOIRE

- Un jardin ouvert donne un sentiment de grand espace.
- Des espèces végétales variées diversifient les couleurs, les parfums et les floraisons.
- Des espèces végétales locales mettent en valeur les spécificités du territoire et favorisent la biodiversité.
- Et planter des arbres fruitiers permet de disposer de ses propres fruits !



### QUI AMÉNAGE ET ENTRETIENT LES JARDINS PRIVÉS ?

#### • Les habitant-es

Le choix des végétaux et la manière de les entretenir influent les paysages.

Le jardin peut participer à l'intégration du bâtiment dans son environnement, offrir un refuge pour les espèces locales, produire de la nourriture ou prévenir les risques d'inondations.

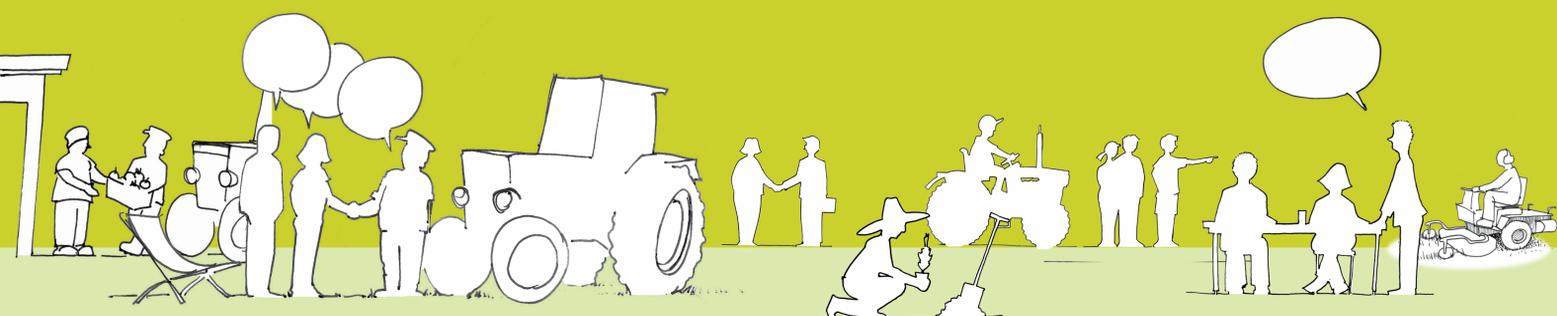
#### • Les paysagistes

Les spécialistes peuvent aider les particuliers dans la conception et l'entretien de leur jardin, le rendre économe en eau, en taille et en tonte.

POUR + D'INFOS

Documents téléchargeables sur :  
[www.ouestlyonnais.fr](http://www.ouestlyonnais.fr)

• "Permis de (bien) planter" (Département du Rhône)



## PAYSAGES et espaces publics

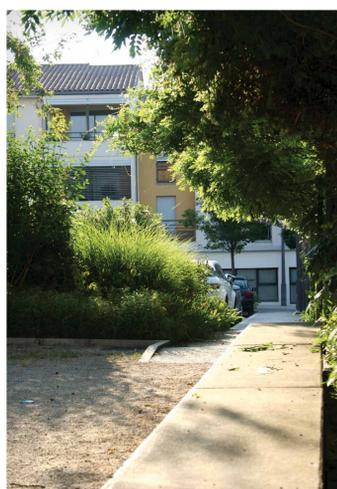
La qualité des espaces publics dans les bourgs est au centre des politiques d'aménagement du territoire, un espace public vivant et chaleureux améliore le cadre de vie.

Les aménagements de ces espaces doivent être l'occasion d'une réflexion sur la conservation et la mise en valeur des spécificités du territoire.

### DES ESPACES PUBLICS QUI AMÉLIORENT LE CADRE DE VIE ET PARTICIPENT AUX SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE



Les espaces publics sont des lieux de rencontres, d'échange qui offrent de multiples usages : marchés, détente, sport, manifestations culturelles ou festives...  
Ils sont aussi l'occasion de mettre en valeur les paysages de la région en utilisant les matériaux, les espèces végétales locales.



Les végétaux apportent beaucoup à un espace public : ils le rendent plus chaleureux, offrent de la fraîcheur en été et peuvent abriter des oiseaux en plein centre-bourg.

## PAYSAGES et petit patrimoine

Le territoire est riche d'un petit patrimoine qui « fabrique » sa spécificité : murets de pierre, murs en pisé, cabanons agricoles, arbres isolés...

Tous les aménagements (de routes, les nouvelles constructions...) doivent être faits en intégrant ces éléments du patrimoine de l'Ouest Lyonnais.

### DES SPÉCIFICITÉS QU'IL FAUT PRENDRE EN COMPTE DANS TOUS LES AMÉNAGEMENTS



Dans le cadre de la construction d'un immeuble, la croix de village et le mur en pierre dorée ont été intégrés à l'aménagement.



Dans le cadre d'une création de logements sociaux par l'OPAC, un bâtiment a été construit dans un ancien préau, en intégrant le mur et les colonnes en pierres dorées.



Dans les travaux de voirie, il est important de prendre en compte le patrimoine bâti existant : plutôt que le démolir, il faut veiller à l'entretenir, le mettre en valeur.

### QUI AMÉNAGE ET ENTRETIENT LES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS, LES ROUTES ?

#### • Les collectivités

Les Communes, Communautés de communes, Départements et Régions jouent un rôle très important dans l'aménagement du territoire.

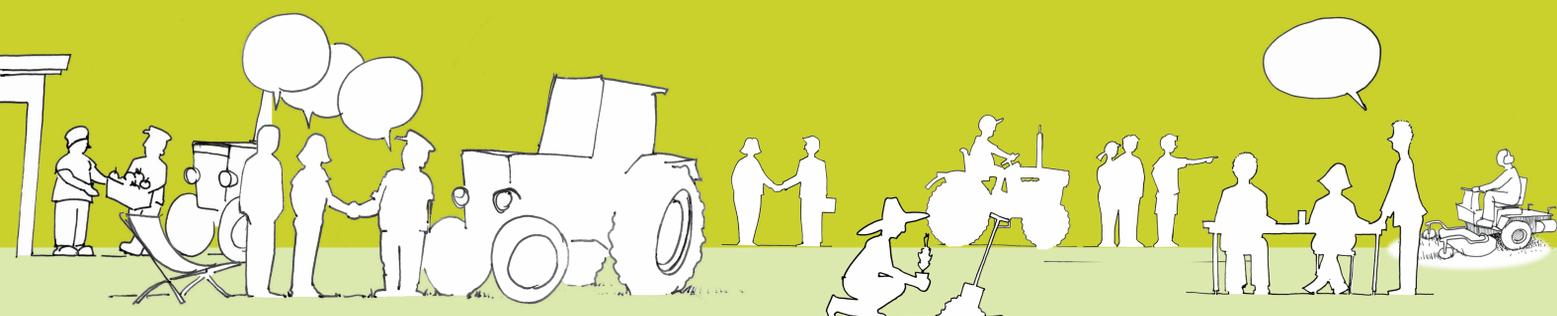
Leurs pratiques influent très fortement le paysage : création de zones d'activités plus ou moins intégrées, fauches tardives sur les bords de routes, gestion différenciée des parcs et espaces publics, abandon des pesticides, prise en compte du petit patrimoine dans les constructions...

#### • l'État

Les grands projets d'infrastructure se décident au niveau de l'État : aéroports, autoroutes, voies ferrées...

Leurs conséquences paysagères sont fortes : bouleversements du relief et des activités présentes, création de coupures physiques, artificialisation des sols, pollution visuelle et auditive...

Des aménagements spécifiques sont réalisés pour diminuer l'impact de ces infrastructures sur les paysages : végétalisation, murs anti-bruit, ponts pour les animaux...



# Une charte paysagère pour choisir et agir ensemble

La Charte paysagère de l'Ouest Lyonnais est un projet politique pour une action commune sur les paysages. Elle est constituée d'un diagnostic territorial, des principaux enjeux de cette politique et des recommandations d'action.

La spécificité de l'Ouest Lyonnais s'exprime dans ses paysages variés. La Charte paysagère permet d'agir pour la construction et la préservation de paysages de qualité.

## Encourager les activités agricoles qui construisent la spécificité du territoire

### HABITANT-ES

- Accepter les désagréments engendrés par les travaux agricoles
- Acheter des produits locaux : vente directe, magasins de producteurs, marchés, AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne)...

### ÉLU-ES

- Protéger les terrains agricoles
- Contractualiser des actions avec les agriculteurs : entretien d'espaces ou entretien de haies contre rémunération
- Soutenir les producteurs locaux à travers diverses actions : approvisionnement des restaurants collectifs, stands réservés lors d'événements festifs, culturels...



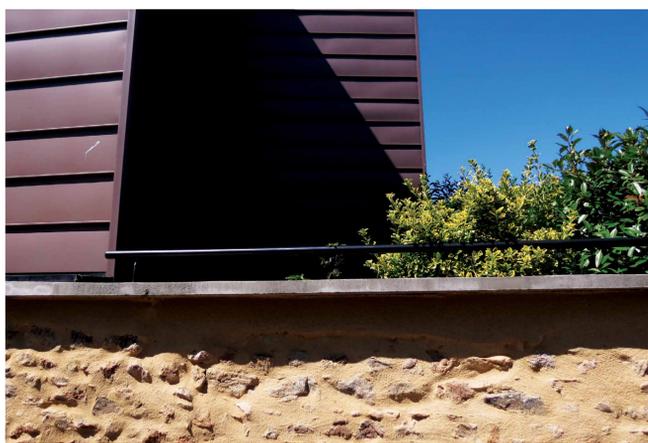
## Intégrer les nouvelles constructions au patrimoine naturel et bâti

### HABITANT-ES

- S'inspirer des architectures locales pour construire ou agrandir le logement

### ÉLU-ES

- Avoir une vision à long terme pour le développement d'un quartier et de la commune
- Préférer la densification des zones urbaines existantes plutôt qu'une extension sur des espaces naturels ou agricoles
- Demander conseil aux professionnels de l'aménagement du territoire : les CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), paysagistes, architectes, urbanistes



### AGRICULTEURS-TRICES

- S'inspirer des architectures locales pour construire ou agrandir l'exploitation

## Valoriser les trames vertes et bleues, valoriser la biodiversité

### HABITANT-ES ET ÉLU-ES

- S'engager dans une démarche de gestion durable
- Choisir des espèces végétales locales et diversifiées
- Intégrer des espèces fruitières dans les plantations
- Abandonner l'usage des produits chimiques (démarche « Commune 0 phyto »)
- Ménager des espaces moins entretenus que d'autres : tontes moins fréquentes, tas de bois, tas de pierres...

### AGRICULTEURS-TRICES

- Adapter les pratiques de travail pour un plus grand respect de l'environnement sur des espaces naturels ou agricoles



POUR + D'INFOS

Documents téléchargeables sur :  
[www.ouestlyonnais.fr](http://www.ouestlyonnais.fr)

• "Charte Paysagère de l'Ouest Lyonnais" (Syndicat de l'Ouest Lyonnais)

